

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 2 juillet 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - M. KUNG - E. MALAVALLON - JP. DUVAUX - S. RANGOD (Adjoints) - JF. PATRIARCA - H. PINIER - F. PHILIPPON - N. DONGOIS - J. PILS - I. PEZZONI - S. VEYRAT - S. RAVOT - C. FLEUTRE - JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG - B. CHAUVET

Absents excusés : F. LE SOURD (procuration à F. PHILIPPON) - E. BLONDET (procuration à M. KUNG) - C. FRAMMERY (procuration à JP. DUVAUX), adjointes - A. BOYER (procuration à S. RANGOD) - D. TSHITUNGI - C. SAINTE-CROIX - D. FLOCH - A. GONZALEZ (procuration à H. PINIER) - P. BARMETTLER (procuration à E. IMOBERSTEG) - F. GUITTON (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de point à ajouter, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 04/06/2013
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- DENOMINATION DE VOIES
- MODULAIRE ECOLE DES GRANDS CHENES : DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION
- ROUTE DE SEGNY : REGULARISATION ACQUISITION DE TERRAIN
- ACQUISITION DE TERRAINS SCI PREVESSIN-SALEVE
- ACQUISITION DE TERRAINS ROUTE DE VILLARD - CONVENTION SCI RHONE II
- FINANCES
 - A. LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS
 - B. LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS
 - C. LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAII

- TRANSPORT SCOLAIRE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE A BONS DE COMMANDE
- CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION D'ACCUEILS DE LOISIRS : AVENANT N°4
- SCOLAIRE
 - A. JOURNEE IMMERSION ELEVES CM2 DANS LES COLLEGES : PRISE EN CHARGE DEJEUNER PAR LA COMMUNE
 - B. PARTICIPATION FINANCIERE INSCRIPTIONS EN DEROGATION ELEVES RESIDANT A L'ETRANGER
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 04/06/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

A) Scolaire (S. RANGOD)

En préambule, S. RANGOD informe que 2 nouvelles classes ouvriront à la rentrée scolaire 2013 : une à l'école de la Bretonnière et une à l'école élémentaire des Grands Chênes. Des salles utilisées jusqu'alors comme salle d'activités deviendront des salles de classe ; l'installation d'un modulaire à l'école des Grands Chênes est à l'étude.

S. RANGOD rappelle les différentes réunions du mois de juin :

- 12/06 : participation à la commission Scolaire du SIVOM, qui a traité principalement des nouveaux rythmes scolaires.
- 13/06 : conseil d'école de la Bretonnière.
- 14/06 : présentation du bilan de la classe-relais de Moëns. Il précise que 8 à 10 jeunes fréquentent cette classe-relais, que le bilan du dispositif est positif et informe l'assemblée que la mairie a été vivement remerciée pour les travaux d'isolation qu'elle a fait réaliser dans le bâtiment.
Le Maire ajoute que le dispositif-relais est mis en place par l'Education Nationale et le Conseil Général, avec l'accord des familles concernées, pour aider à la « rescolarisation » de jeunes en passe de sortir du système scolaire.
- 19/06 : commission Dérogations pour les deux écoles communales et l'école intercommunale.
- 20/06 : réunion avec les intervenants et associations qui animeront des ateliers dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.
- 25/06 : conseil d'école maternelle des Grands Chênes.
- 27/06 : conseil d'école élémentaire des Grands Chênes. S. RANGOD précise que lors des trois conseils d'école, la mairie a été remerciée pour sa prise en charge financière du transport et des entrées au Festival des Cinq Continents permettant ainsi à toutes les classes d'y participer.
- 01/07 : arrivée de la coordinatrice « rythmes scolaires » mise à disposition par ALFA3A, dans le cadre d'une mission confiée par la mairie.

- 01/07 : 2^{ème} comité de pilotage « nouveaux rythmes scolaires » avec présentation du planning des activités pour les enfants d'élémentaire Bretonnière et Grands Chênes. S. RANGOD invite chaque membre du Conseil municipal à prendre connaissance de ce planning qu'il distribue et remercie Madame CONRAUX, principale du collège Le Joran, qui a proposé à la mairie un créneau d'utilisation du gymnase du collège pour les activités péri-éducatives.

Il indique enfin qu'une 3^{ème} lettre d'information relative à ces nouveaux rythmes scolaires sera distribuée aux familles dans les prochains jours.

Le Maire remercie S. RANGOD, les services municipaux et ALFA3A pour tout le travail accompli afin de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Il remercie également les associations et intervenants participants qui s'investissent pour proposer des activités de découverte variées aux élèves de la commune.

S. RANGOD remercie particulièrement C. FRAMMERY qui s'est beaucoup investie pour trouver des associations, animateurs et activités pour les enfants.

B) Commission Jeunesse du 12/06/2013 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON informe que cette commission a traité principalement du renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et de l'organisation des prochaines élections qui devraient avoir lieu fin septembre.

Il rencontrera Madame CONRAUX, principale du collège Le Joran, afin de définir avec elle les possibilités d'intervenir dans les classes début septembre pour présenter le CMJ et centraliser les candidatures au collège pour le 20 septembre. Les classes de CM1 et CM2 des écoles de Prévessin-Moëns seront aussi rencontrées.

Il précise que des candidatures spontanées ont déjà été transmises en mairie et que d'anciens élus du CMJ souhaitent également se présenter.

Par ailleurs, E. MALAVALLON indique que la commission a dressé un bilan positif de la journée jeunesse à Disneyland Paris.

La commission a également étudié la possibilité de reconduire les rencontres intergénérationnelles mises en place avec le CCAS et les centres de loisirs. Les deux directeurs des centres de loisirs, présents lors de cette commission, ont donné un accord de principe pour travailler à l'organisation d'un spectacle qui pourrait être présenté lors du repas de Noël des Aînés.

Il revient ensuite sur la journée départementale des CMJ à Bourg-en-Bresse, où trois jeunes de la commune se sont rendus, accompagnés par C. FRAMMERY et sur l'organisation, cette même journée, du dernier CMJ. Il indique que les jeunes du CMJ, restés à Prévessin-Moëns, ont bénéficié de la visite inédite du château de Prévessin-Moëns. Il remercie vivement Monsieur KRIKORIAN qui a assuré la visite guidée.

Il informe enfin que la semaine de la Jeunesse aura lieu du 8 au 12 juillet à la base de loisirs de Thoissey. 12 jeunes sont à ce jour inscrits.

C) Assemblée générale de l'ATCR-AIG (E. MALAVALLON)

En l'absence de F. LE SOURD, E. MALAVALLON donne lecture du compte rendu réalisée par cette dernière.

Deux points majeurs ont été traités :

- *Présentation du processus de la fiche PSIA (Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique) pour l'aéroport de Genève Cointrin : la participation des communes suisses à ce processus administratif complexe est minime, celle des communes françaises inexistante. Cela a suscité des réactions de la part des membres de l'ATCR qui ont émis le vœu qu'il en soit autrement. Le comité va donner suite à cette démarche auprès de diverses autorités.*

- *Opposition de l'ATCR au nouveau bâtiment (aile Est) : cette prise de position a suscité un large débat, certains membres estimant que l'ATCR suit de trop près les positions des Verts suisses. Il y a donc eu un certain nombre d'éclaircissements, le plus important étant que cette proposition d'un nouveau bâtiment représente la seule possibilité d'intervenir dans le processus de développement de l'aéroport, d'avoir accès aux documents et de peser sur l'évolution aéroportuaire. La presse française et suisse a largement rendu compte de la question.*

A noter que la commune de Meyrin est aujourd'hui représentée au comité de l'ATCR, ce qu'elle ne souhaitait pas faire précédemment, jugeant cela incompatible avec son siège au conseil d'administration de l'aéroport.

D) Office de Tourisme du Pays de Voltaire (E. MALAVALLON)

En l'absence de F. LE SOURD, E. MALAVALLON donne lecture du compte rendu réalisée par cette dernière.

Une présentation générale des activités de l'OT a été faite, notamment des nouveautés introduites après la mission du consultant et les propositions de l'agence de communication « Pamplemousse ». Le nouveau site qui présente la marque Voltaire et le Pays de Voltaire en est un exemple.

Une part importante du travail d'une des employées de l'OT consistant à vendre des titres de transport (ce qui chez nous est fait en mairie) et les manifestations auxquelles l'OT participe ne concernant pas notre commune, il a été logique de retenir 10 % de notre participation financière à cet organisme, participation du reste en baisse suite à la transformation de Citea en résidence privée.

Il indique enfin que la prochaine Commission Information / Communication aura lieu le 18 Juillet.

E) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG informe de l'issue des entretiens de recrutement qui ont eu lieu en juin :

- poste Conseil Municipal / Bibliothèque : Nathalie BOKASSA a été retenue,
- poste Comptabilité / Paie : Houaïda LAHBIB a été retenue.

Elle poursuit en rappelant que le 25 Juin ont eu lieu les élections des représentants du personnel au comité technique et se satisfait du taux de participation qui a été de l'ordre de 74 %. Elle informe que la 1^{ère} réunion du comité technique aura lieu le 11 juillet.

F) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG informe :

- de la participation d'environ 60 aînés à la journée au Salève le 6 juin,
- du repas de remerciements à tous les bénévoles de la commune (aide aux devoirs, bibliothèque scolaire...) le 3 juillet,
- de la prochaine réunion du CCAS le 4 juillet.

G) Communauté de communes du Pays de Gex du 27/06/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN informe que lors de cette séance Sœur Lali de la Congrégation des Sœurs Spiritaines d'Haïti a été reçue. Il rappelle que la CCPG a soutenu financièrement la réalisation d'une école pour 350 enfants à Haïti, projet qui a été largement porté par Sœur Lali, avec l'appui technique d'Hydraulique Sans Frontières.

Il informe ensuite des points d'administration générale abordés, de l'approbation du compte administratif, de la vente de terrains sur le site du technoparc de Collonges et d'un marché relatif aux containers de gestion des déchets.

Il précise ensuite que la réforme statutaire, qui devra être effective lors de la mise en place du prochain conseil communautaire (nouveau mode de représentation) et qui impliquera diverses modifications statutaires, a été discutée. Les questions d'aménagement du territoire ont notamment fait débat autour du PLU intercommunal.

Les statuts seront à nouveau étudiés lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire.

H) Commission Travaux du 25/06/2013 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX informe des dossiers traités par la commission :

- travaux en cours de finition sur le parking du Colombier,
- terrain de foot synthétique : compte tenu de la mauvaise qualité du sol, des opérations de scarification pourraient être effectuées par l'entreprise FAMY,
- fin du marché de voirie 2009-2013 et engagement du nouveau marché,
- aménagement du cimetière : dévoiement des réseaux eaux pluviales et eaux usées, drainage de la vasque du souvenir, réfection de l'enrobé des allées. Il restera le grenailage de l'enrobé et la reprise des dalles de l'entrée,
- route de Mategnin (réalisation de la piste cyclable et réfection de la chaussée) : les travaux débiteront la semaine prochaine,
- réalisation d'un espace multisports au Parc du Château : consultation en cours,
- route de la Fontaine : replantation d'arbres par la société APTV,
- chemin de la Manchette : travaux en cours consistant à faire une liaison entre la commune de Prévessin-Moëns et celle de Saint-Genis-Pouilly. Ces travaux sont financés par le comité consultatif CERN/pays de Gex,
- lancement de la consultation pour le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'ancienne mairie de Vésegny,
- lancement de la consultation pour le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et le concours de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle école,
- mairie : les nouveaux équipements de téléphonie sont en cours d'installation.

JP. DUVAUX indique que la prochaine commission aura lieu le 27 août.

H. PINIER interpelle JP. DUVAUX quant au sens de circulation du parking du Colombier qui oblige à rouler à gauche pour accéder à la boîte aux lettres. JP. DUVAUX précise que la Poste étudie ce problème et qu'une 2^{ème} boîte aux lettres pourrait être installée de l'autre côté du parking.

Plusieurs membres de l'assemblée suggèrent de créer un sens unique, ce à quoi le Maire répond que la question a été abordée, sans que cela ne semble être une solution à privilégier.

5. DENOMINATION DE VOIES

Le Maire explique qu'afin de faciliter la distribution du courrier, il est proposé de dénommer les voies desservant les nouveaux programmes immobiliers, comme suit :

Opération Vert Tilleul (route de Mategnin - Propriété MULLER) : **chemin Jacob**.

Le Maire précise que Jacob MULLER est le fondateur des établissements MULLER. E. MALAVALLON ajoute qu'il s'agit du grand-père de l'actuel chef de l'entreprise, qui par ailleurs reste l'un des principaux employeurs de la commune. La voie considérée se trouve sur des terrains appartenant à la famille MULLER, qui a été très touchée de la proposition faite par la commune de dénommer la voie « chemin Jacob ».

Plusieurs membres de l'assemblée demandent pourquoi le chemin ne pourrait pas être dénommé « chemin Jacob Muller ».

Le Maire indique qu'il y a des précédents sur la commune et cite l'allée des Chênes d'Adrien à Brétigny, où la famille avait souhaité ne pas indiquer le nom de famille. Il indique que dans ce cas également, seul le prénom a été retenu, en concertation avec la famille.

Compte tenu des débats, le Maire propose de discuter à nouveau avec la famille MULLER et de reporter la délibération à un prochain Conseil municipal.

Opération Pré Bois (chemin des Perrières/chemin de la Garenne) : **allée Simon Van der Meer**

Le Maire précise que Simon VAN DER MEER est l'un des prix Nobel du CERN et que compte tenu de la large implantation de cet organisme sur la commune, il a semblé légitime de dénommer cette voie comme indiqué. E. MALAVALLON ajoute que certains sites de la commune font déjà référence au CERN (crèche des Petits Electrons, rond-point des Anneaux, mail du Neutrino) et que la commune propose, avec cette dénomination, de mettre en avant les chercheurs. Il précise que la famille a été interrogée et s'est déclarée très honorée.

Délibération : 23 voix pour, 1 voix contre (JF. PATRIARCA), et 1 abstention (B. CHAUVET).

6. MODULAIRE ECOLE DES GRANDS CHENES : DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION

Le Maire explique que dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école élémentaire des Grands Chênes à la prochaine rentrée scolaire, celle-ci sera installée dans une salle d'activités existante. Il propose par conséquent de mettre en place un modulaire d'environ 60 m² pour remplacer cette salle d'activités, dont l'utilisation sera mutualisée entre l'école, les activités péri-éducatives liées aux nouveaux rythmes scolaires et l'accueil de loisirs.

Il ajoute qu'un devis a été demandé auprès des Etablissements COUGNAUD et qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à déposer et signer :

- le permis de construire,
- et à déposer :
- une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. ROUTE DE SEGNY : REGULARISATION ACQUISITION DE TERRAIN

Le Maire explique que des aménagements sécuritaires ont été réalisés sur la route de Segny en 2007/2008, pour lesquels tous les propriétaires avaient autorisé la commune à commencer les travaux dès signature de la promesse de vente.

Or, pour diverses raisons (retard notaire, problème de santé), il n'a pas été possible de signer l'acte d'acquisition de 108 m² de la parcelle cadastrée section AA n° 15. A ce jour, les héritiers, Messieurs FOUILLOUX Jean-Pierre et Jacques, demandent la régularisation.

Il propose au conseil municipal d'acquérir ce terrain dans les mêmes conditions, soit pour un montant total de 330 €, correspondant à l'avis des Domaines en date du 21 juin 2013 et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte d'acquisition, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

8. ACQUISITION DE TERRAINS SCI PREVESSIN-SALEVE

Le Maire explique que la commune a engagé des négociations avec la SCI PREVESSIN-SALEVE afin d'acquérir diverses parcelles situées lieu-dit « Sous le Clos » et notamment une partie de la route du Salève, actuellement privée.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AL 128 – AM 257 et 259 pour une surface totale de 3 150 m².

La présente acquisition est consentie à l'euro symbolique, conformément à l'avis des Domaines en date du 21 juin 2013.

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. ACQUISITION TERRAINS ROUTE DE VILLARD - CONVENTION SCI RHONE II

Le Maire explique que la SCI RHONE II, représentée par Monsieur SESMAT Olivier, a déposé une demande de permis de construire sur des terrains situés route de Villard, cadastrés section AB, parcelles n° 17 - 52 - 53 et 70p, pour la construction de 34 logements dont 6 sociaux.

Il précise que l'orientation d'aménagement n° 3 du plan local d'urbanisme a fixé divers objectifs en termes de forme urbaine et de programme et notamment un maillage des voies de desserte interne. Il ajoute que l'ensemble de ce secteur sera aménagé en deux phases et qu'un permis de construire doit être déposé prochainement sur les parcelles contigües dont la desserte interne se « rattachera » à la voirie de ce programme.



Schéma d'aménagement de l'orientation n° 3

Il informe qu'après discussions et négociations, il a été convenu d'acquérir à l'euro symbolique la voirie interne de ce projet, le trottoir côté route de Villard ainsi qu'un espace vert (environ 415 m²) afin de les intégrer ultérieurement dans le domaine public et ainsi éviter les impasses et faciliter la circulation au sein des lotissements.

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention d'acquisition à l'euro symbolique ainsi que l'acte notarié, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la Commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. FINANCES

G. MAURIN explique que DYNACITE sollicite la commune pour garantir des emprunts en vue de réaliser des programmes de logements sociaux. Il précise que ces garanties

n'ont aucune incidence sur la capacité d'endettement de la commune, sauf en cas de faillite de l'organisme.

Il invite les membres du Conseil municipal à se référer à l'annexe 2 présentant l'état de tous les emprunts en cours garantis par la commune auprès des différents bailleurs sociaux, tels que la SEMCODA, l'OPAC de l'Ain, LOGIDIA...

Il présente et détaille les trois projets ci-dessous pour lesquels la garantie d'emprunt de la commune est sollicitée à hauteur de 100%.

A) LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS (Prêt Locatif Social)

DYNACITE souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts PLS (Prêt Locatif Social), afin de financer l'acquisition de trois logements sociaux collectifs situés 1151 route de Mategnin à Prévessin-Moëns, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1^{er} Prêt PLS : financement de la charge foncière :
 - Montant : 141 500 €
 - Echéances : annuelles
 - Durée totale du prêt : 50 ans
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb (points de base)
 - Taux annuel de progressivité : 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.
- 2^{ème} Prêt PLS : financement du bâti :
 - Montant : 172 300 €
 - Echéances : annuelles
 - Durée totale du prêt : 40 ans
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb
 - Taux annuel de progressivité : 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.

B) LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

DYNACITE souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), afin de financer l'acquisition de 19 logements sociaux collectifs situés 1151 route de Mategnin à Prévessin-Moëns, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1^{er} Prêt PLUS destiné au bâti :
 - Montant : 883 700 €
 - Echéances : annuelles

- Durée totale du prêt : 40 ans
 - Index : inflation. L'index inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE et publié au JO
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux l'inflation en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb
 - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation de l'index inflation sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0
 - Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance l'emprunteur est tenu de payer la totalité des intérêts dus
 - Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL)
 - Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0.50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation de l'index inflation)
 - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index inflation sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%
 - Durant la période d'amortissement, l'emprunteur aura la faculté de demander, à une seule reprise et à titre définitif, la substitution de l'index inflation par l'index Livret A, augmenté d'une marge de 0.60% (60 pdb). S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera le suivant : taux du livret A en vigueur à la date de la substitution + 60 pdb.
- 2^{ème} Prêt PLUS : financement de la charge foncière :
 - Montant : 746 200 €
 - Echéances : annuelles
 - Durée totale du prêt : 50 ans
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : 0,50 %
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.

C) LOGEMENTS AIDES DYNACITE : GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

DYNACITE souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), afin de financer l'acquisition de quatre logements sociaux collectifs situés 1151 route de Mategnin à Prévessin-Moëns, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1^{er} Prêt PLAI : financement de la charge foncière :
 - Montant : 122 500 €
 - Echéances : annuelles
 - Durée totale du prêt : 50 ans
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb

- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.
- 2^{ème} Prêt PLAI : financement du bâti :
 - Montant : 161 600 €
 - Echéances : annuelles
 - Durée totale du prêt : 40 ans
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
 - Taux annuel de progressivité : 0,50 %
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0.

Pour ces trois projets, G. MAURIN explique que la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires des emprunts soient garantis par la Commune à hauteur de 100 % des sommes dues par l'organisme emprunteur pendant toute la durée des prêts (période de préfinancement incluse).

Il termine en insistant sur les besoins urgents en matière de logements sociaux (la commune étant légèrement en dessous du seuil des 20% obligatoire) et indique que la garantie des communes est indispensable pour que des logements sociaux se réalisent.

A une question d'I. PEZZONI qui demande si ces 26 logements sociaux permettront de dépasser le seuil des 20%, le Maire précise que cette opération immobilière dans sa globalité comprend 25% de logements sociaux et que les dernières opérations validées sont elles aussi à 25%, voire 30% comme l'impose le PLH.

G. MAURIN propose au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention relative à chacun des projets présentés, accordant la garantie de la commune à DYNACITE dans le cadre de ces prêts.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

11. TRANSPORT SCOLAIRE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ A BON DE COMMANDE

Le Maire explique qu'une consultation a été lancée en mai 2013, en procédure adaptée, pour le transport des élèves de maternelle et d'élémentaire fréquentant les établissements scolaires de la commune (Grands Chênes et Intercommunale) pour l'année scolaire 2013/2014.

Il indique que la commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres s'est réunie les 24 juin et 1^{er} juillet 2013 pour l'ouverture et l'analyse de l'unique offre reçue, celle de la société EUROP'TOURS, titulaire du marché actuel.

Il a décidé de retenir cette offre, compte tenu de la qualité de service et de la très légère réactualisation des prix, et propose au Conseil Municipal de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION D'ACCUEIL DE LOISIRS : AVENANT N°4

Le Maire explique que la mise en œuvre des rythmes scolaires à compter de septembre 2013 dans les écoles de la commune a un impact sur le fonctionnement et le financement des accueils de loisirs (mercredi matin scolarisé, mutualisation de locaux entre le péri-éducatif et le périscolaire...).

Il indique qu'il convient d'établir un avenant à la convention avec ALFA3A afin d'intégrer les modifications induites :

- ajustement horaire du mercredi matin avec incidence financière,
- utilisation par la commune, pendant le temps péri-éducatif, de différents locaux jusqu'alors mis à disposition exclusivement des accueils de loisirs,
- utilisation par ALFA3A de la cantine de la Bretonnière les mercredis scolarisés, avec préparation, service des repas et nettoyage des locaux par ALFA3A.

Le Maire précise que ces modifications impliquent un réajustement budgétaire, avec une diminution de la participation de la commune à hauteur de 7835.52 €.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°4 à la convention et de valider les modifications financières inhérentes, à intervenir à compter du 1^{er} septembre 2013.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. SCOLAIRE

A) JOURNEE IMMERSION ELEVES CM2 DANS LES COLLEGES - PRISE EN CHARGE DE JEUNER PAR LA COMMUNE

Le Maire explique que chaque fin d'année scolaire, tous les enfants de CM2 des écoles communales de Prévessin-Moëns et leurs enseignants se rendent dans les collèges pour la journée d'immersion relative à l'entrée des élèves d'élémentaire en 6^{ème}.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge le coût du déjeuner au collège.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

B) PARTICIPATION FINANCIERE INSCRIPTIONS EN DEROGATION ELEVES RESIDANT A L'ETRANGER

Le Maire explique que par délibération n° 06/05-2011 du 17 mai 2011, la commune a mis en place une participation financière pour les élèves inscrits par dérogation dans les écoles de la commune et dont les parents ou représentants résident à l'étranger (Suisse).

Les familles concernées sont soumises au paiement d'une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des établissements scolaires.

Il propose, sur avis favorable de la Commission scolaire du 29 mai 2013, de renouveler cette participation à compter de l'année scolaire 2013/2014, à hauteur de 750 €.

A la suite d'une question de JC. CHARLIER relative aux résidents étrangers qui ont une résidence secondaire à Prévessin-Moëns, le Maire précise que ces résidents ne sont pas concernés par cette mesure puisqu'ils paient des impôts sur la commune et ne sont donc pas en dérogation.

Il rappelle que cette mesure s'applique uniquement aux résidents à l'étranger (principalement ceux travaillant dans les organisations internationales) qui scolarisent leurs enfants dans les écoles de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS RECUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER** : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section 251 BD n°175	765 Route des Alpes	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 96, 24	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 38, 107	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 50, 141	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 40, 81	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 57, 144	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 60, 155	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 33, 153	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 64, 117	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 63, 114	27/05/13
Terrain non bâti	Section AB n°52	Les Combes	27/05/13
Terrain non bâti	Section AB n°17	Les Combes	27/05/13
Terrain non bâti	Section AB n°53	Les Combes	27/05/13
Terrain non bâti	Section AB n°70	Les Combes	27/05/13
Terrain bâti	Section 251 BD n°44, 42, 55	425 Route d'Ornex	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 18, 103	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 65, 148	27/05/13
Terrain bâti	Section AN n°139, 178, 179	247 Ch. De Pré de Planche lots 74, 119	27/05/13
Terrain bâti	Section 251 BH n°40	136 Route du Château	27/05/13

☞ **Maintenance installations chauffage et CTA groupe scolaire Bretonnière** : contrat du 29/05/2013 avec l'entreprise BENOIT GUYOT d'un montant de 4 088.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Achat broyeur** : contrat du 31/05/2013 avec les ETABLISSEMENTS LAVERRIERE d'un montant de 6 734.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Mission maîtrise d'œuvre réalisation terrain multisports Parc du Château** : contrat du 05/06/2013 avec l'ATELIER FONTAINE d'un montant de 8 970.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Remplacement menuiseries extérieures mairie** : contrat du 13/06/2013 avec la SARL NINET FRERES d'un montant de 4 417,50 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☞ **Réfection cages d'escaliers mairie** : contrat du 14/06/2013 avec la société PONCET CONFORT DECOR d'un montant de 5 759,56 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ Renouvellement parc informatique école Grands Chênes : contrat du 18/06/2013 avec la société LCJ MULTIMEDIA d'un montant de 9 726,72 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ Mission coordination activités péri-éducatives - nouveaux rythmes scolaires : contrat du 21/06/2013 avec l'association ALFA3A d'un montant de 23 527,09 €.

15. DIVERS

S. RANGOD demande si la commune a des précisions quant au versement des 50 € par élève aux communes qui appliquent la réforme des rythmes scolaires en 2013. Le Maire répond que cette somme devrait être versée pour 1/3 avant fin 2013 et 2/3 en fin d'année scolaire.

Le Maire informe des remerciements des Restaurants du Cœur pour le versement de la subvention de la commune.

Le Maire conclut en indiquant que le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 3 septembre 2013 et qu'exceptionnellement il commencera à 20h00 avec la présentation du projet Stratégique de Développement Ferney-Voltaire / Grand-Saconnex.

La séance a été levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 3 septembre 2013